



Le jeudi 4 février 2010

HÔPITAL DE LAVAUUR

OUVRIR DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS D'URGENCE !

Après consultation des salariés, la Fédération CGT Santé Action Sociale a pris la décision de ne signer aucun volet du Protocole sur la réforme statutaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Dans un contexte de mise en oeuvre de réformes majeures visant à déstructurer l'ensemble du tissu sanitaire et social (loi HPST, RGPP, Ordres professionnels...), ce protocole se situe aux antipodes des attentes des salariés de notre secteur professionnel.

Il ne répond pas aux exigences de reconnaissance des qualifications, à des déroulements de carrière attractifs, à de meilleures conditions de travail, à des exigences de créations d'emplois, de développement de la formation...

Plus grave, il anticipe la réforme sur les retraites en retirant le droit à la retraite anticipée à 55 ans pour la profession infirmière.

Tout au long de ce simulacre de négociations, la Ministre est restée sur une position intangible, déterminée à faire aboutir ses projets.

Alors que le Gouvernement n'a cessé de nous rabâcher qu'il souhaite développer le dialogue social, prendre en compte la représentativité syndicale, la mise en oeuvre du protocole de la Fonction Publique sur le dialogue social n'est toujours pas d'actualité dans la Fonction Publique Hospitalière.

D'ailleurs, ce texte n'est toujours pas à l'ordre du jour du calendrier parlementaire...

Malgré une tentative d'habillage pour obtenir quelques signatures, en proposant aux organisations syndicales une position par volet, ce protocole est caduque car ultra-minoritaire, quel que soit le volet. D'ores et déjà, la CGT appelle les salariés à refuser le chantage à la retraite et à s'inscrire dans un processus d'actions visant à faire ouvrir de véritables négociations.

La catégorie C, filière soignante, technique et généraux est une nouvelle fois exclue ! C'est honteux. Même chose pour les socio éducatifs : ignorés...

Pour la CGT ce n'est pas cela l'équité, toutes les catégories doivent être concernées.

Ce protocole est caduque car ultra minoritaire.

Ensemble refusons que des catégories soient systématiquement ignorées et refusons également le chantage à la retraite.

CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulées par trimestre. Utilisez ce droit pour nous rencontrer.